

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique

Transports

Direction des services de transport

Arrêté du 15 juin 2021

Portant renouvellement de l'agrément d'un médecin au titre des décrets n° 2010-708 du 29 juin 2010 relatif à la certification des conducteurs de trains et n° 2017-527 du 12 avril 2017 relatif aux conditions d'aptitude physique et psychologique des personnels habilités aux tâches essentielles de sécurité ferroviaire autres que la conduite de trains

NOR: TRAT2118478A

(Texte non paru au journal officiel)

Par arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de la transition écologique, chargé des transports en date du 15 juin 2021, l'agrément accordé par arrêté du 28 septembre 2016, au titre de médecin, à la personne dont le nom suit, pour procéder à la certification des conducteurs de train et des autres personnels exerçant des tâches essentielles de sécurité ferroviaire est renouvelé pour une durée de cinq ans à compter du 28 septembre 2021 :

Médecin : Hervé CADIC.